

**CHEVINAY**  
69210Tel : 04 74 70 42 63  
Fax : 04 74 70 37 02**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2 / 2024**

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de l'**EURL THIERRY VERNAY**, domiciliée à BESSENAY (Rhône), Z.A Les Garelles, et à la demande de la CCPA, domiciliée à L'ARBRESLE (Rhône), 117 rue Pierre Passemard,

Considérant que l'**EURL THIERRY VERNAY** réalisera des travaux d'élagage sur le chemin des Saignes (VC 210), sur le chemin du Soupat (VC 4), sur le chemin de Valfroid (VC 208), et sur le chemin de l'Étang (VC 17), du lundi 12 au vendredi 16 février 2024 (de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30), il y a lieu de ce fait de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

**ARRÊTE**

- **Autorise** ces travaux du 12 au 16 février 2024 (de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30),
- **Précise** qu'en raison de ces travaux d'élagage au lamier, la circulation sera interdite par portion de voies au fur et à mesure de l'avancement du chantier d'élagage sur le chemin des Saignes (VC 210), sur le chemin du Soupat (VC 4), sur le chemin de Valfroid (VC 208), et sur le chemin de l'Étang (VC 17).  
Une déviation sera mise en place selon l'avancement du chantier.
- L'accès sera maintenu en permanence pour les riverains et les services publics de sécurité en cas d'urgence,
- Le présent arrêté sera affiché de part de d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Ampliation sera adressé à :
  - L'entreprise susdite,
  - La CCPA,
  - Au SDMIS,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'**EURL THIERRY VERNAY** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevinay, le 9 février 2024

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint délégué,

Christian DERBOUL

